

TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR POUR ADULTES 2024

Titre professionnel de niveau 5 (ancien niveau III) enregistré au RNCP sous le n° 37275



TITRE PROFESSIONNEL FORMATEUR POUR ADULTES



175 avenue de Prades - 66000 Perpignan
09.52.27.34.71 - contact@academielax.com

Objectifs pédagogiques :

Concevoir et préparer la formation

Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Accompagner les apprenants en formation

Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises **Public** : Tout public

Prérequis : niveau baccalauréat

Equipe pédagogique : formateurs qualifiés

Méthodes et moyens pédagogiques : alternance entre cours théoriques, ateliers et mises en situation

Positionnement du stagiaire et individualisation du parcours de formation : Entretien de positionnement avec le conseiller formation et /ou le formateur.

Sanction de la formation : attestation de fin de formation et diplôme si validation

Suite de parcours : Formateur(trice), Concepteur(trice) pédagogique, Consultant(e) en formation, Chargé(e) de formation, E-formateur(trice)...

Suivi et évaluation de la formation : Feuilles d'émergence, évaluation des acquis en cours de à 3 et 6 mois

Session : DU 04/03/204 AU 20/09/2024

Nombre d'heures en centre : 476 heures **Nombre d'heures en stage** : 315 heures

Lieu de formation : Académie Lax – 175, avenue de Prades 66000 Perpignan

Accès à la formation et coût :

Financement nous consulter. Devis sur demande.

Prévoir un délai suffisant si prise en charge.

Contact : contact@academielax.com

Tel : 09.52.27.34.71

Accès des locaux conformes aux personnes à mobilité réduite

Accueil des personnes en situation de handicap, par le référent handicap, en entretien

Le métier : formateur pour adultes

Par sa double expertise, pédagogique et technique, le formateur contribue au développement des compétences favorisant l'insertion sociale et professionnelle, l'accès à la qualification, la professionnalisation et l'accès ou le maintien dans l'emploi. Afin de permettre l'adaptation aux évolutions techniques et professionnelles, le formateur analyse des demandes de formation d'origine et de nature variées. Il identifie les compétences à acquérir ou à développer et détermine les situations d'apprentissage et les modalités pédagogiques. Il organise la progression des apprentissages et définit les étapes clés des séquences. Il choisit, adapte ou crée les activités d'apprentissage et les ressources pédagogiques. Il anime les temps de formation en présence ou à distance et évalue les acquis des apprenants.

Le formateur actualise en permanence ses connaissances sur sa spécialité et sur la formation professionnelle. Il repère les évolutions professionnelles, pédagogiques, technologiques et réglementaires qui lui permettent d'adapter ses contenus aux besoins du secteur professionnel. Il intègre les apports et les effets des environnements numériques dans ses pratiques. Le formateur participe à la démarche qualité et veille au respect du cadre contractuel et financier de l'action de formation. Il s'assure du respect des règles d'hygiène et de sécurité et du respect de la législation sur la non-discrimination. Il inscrit ses actes professionnels dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.

Le formateur adapte l'action de formation à l'hétérogénéité des demandes. Il choisit, adapte ou crée les activités d'apprentissage et d'évaluation, les ressources pédagogiques favorisant l'individualisation des apprentissages et les outils de suivi. Le formateur accueille les personnes et identifie leurs acquis et leurs besoins. En concertation avec l'apprenant, il construit le parcours individuel et en planifie les étapes clés. Il assure le suivi des parcours et co-construit avec les apprenants les éventuels ajustements. Le formateur repère les difficultés et sécurise les parcours. Il utilise des techniques de remédiation, accompagne l'apprenant dans son projet d'insertion professionnelle et mobilise les acteurs relais internes ou externes, en réponse aux besoins des apprenants. Le formateur analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

Le formateur est responsable de la préparation et de l'animation des actions de formation. Il peut être référent, sans fonction hiérarchique, sur un produit ou une action de formation, ou référent d'un ou de plusieurs apprenants. Il adopte une posture en adéquation avec les valeurs de son employeur et respecte l'éthique et la déontologie du métier.

Les apprenants sont les interlocuteurs principaux du formateur. Il travaille en équipe et entretient des relations avec l'environnement professionnel et institutionnel local.

Le formateur intervient dans les locaux des organismes de formation, dans ceux de l'employeur, dans des locaux extérieurs dédiés à l'action de formation, ou à distance. Il s'appuie sur les technologies numériques pour concevoir les contenus, animer les formations et accompagner les apprenants. Les conditions d'exercice, très diversifiées, dépendent étroitement des types de structures et des organisations du travail. Le formateur peut être salarié, salarié occasionnel ou travailleur indépendant.

Programme de la formation titre professionnel formateur pour adultes

CCP 1 – Concevoir et préparer la formation

- *Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande.*
- *Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité.*
- *Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité.*

CCP 2 – Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

- *Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités.*
- *Evaluer les acquis de formation des apprenants.*
- *Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage.*

CCP 3 – Accompagner les apprenants en formation

- *Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation.*
- *Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours.*
- *Tutorer les apprenants à distance.*
- *Accompagner le développement professionnel des apprenants.*

CCP 4 – Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

- *Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité.*
- *Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité.*
- *Analyser ses pratiques professionnelles.*

La session de validation se déroule en fin de formation. Lors de l'épreuve de synthèse, Le jury évalue le candidat à la suite d'une mise en situation professionnelle, d'un entretien technique et de questionnements à partir du dossier de synthèse de pratiques professionnelles. (Chaque CCP peut être validé individuellement)